



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

**DEMANDE D'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURANT, A TITRE ONÉREUX, LA FORMATION
DES CANDIDATS AUX TITRES OU DIPLOMES EXIGÉS POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION
D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

(Arrêté du 12 avril 2016 modifié)

- Première demande
 Renouvellement
 Changement de local
 Changement de gérant
 Changement de directeur pédagogique

Identité de l'exploitant :

Je soussigné(e) sollicite un agrément pour exploiter un établissement assurant la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour exercer en tant qu'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,

Nom : Nom de naissance :

Prénoms :

Né(e) le L L L L L L L L Lieu de naissance :

Dépt : L L L Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal : L L L L L Ville :

N° de Téléphone : L L L L L L L L L L N° Téléphone portable : L L L L L L L L L L

Adresse Mail :@.....

Identité de l'établissement :

Nom ou raison sociale :

Satut Juridique : SARL à titre personnel Autre :

N° Siren et Siret: L L L L L L L L L L

Enseigne :

Adresse du local :

Ville Code postal : L L L L L

Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L

Numéro de téléphone portable : L L L L L L L L L L

Moyens de l'établissement :

Superficie de la salle d'accueil :	m ²
Superficie de la salle de cours :	m ²
Superficie totale :	m ²
Nombre de personnes susceptibles d'être accueillis simultanément dans le local d'activité : LL	
La salle affectée à l'accueil est-elle indépendante de celle affectée à l'enseignement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une adresse différente de la salle d'accueil)

Enseigne :	
Adresse du local :	
Ville :	Code postal L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L	
Superficie de la salle de formation : LL	m ²

Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une adresse différente de la salle d'accueil)

Enseigne :	
Adresse du local :	
Ville :	Code postal L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L	
Superficie de la salle de formation : LL	m ²

Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une adresse différente de la salle d'accueil)

Enseigne :	
Adresse du local :	
Ville :	Code postal L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L	
Superficie de la salle de formation : LL	m ²

Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une adresse différente de la salle d'accueil)

Enseigne :	
Adresse du local :	
Ville :	Code postal L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L	
Superficie de la salle de formation : LL	m ²

Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une adresse différente de la salle d'accueil)

Enseigne :	
Adresse du local :	
Ville :	Code postal L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L	
Superficie de la salle de formation : LL	m ²

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

Annexe N°1 :

PIÈCES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR POUR L'AGRÈMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

I. Documents relatifs au demandeur

- Le formulaire de demande d'agrément, complété et signé ;
- L'annexe n°2 complétée et signée ;
- Une copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (copie d'une facture d'eau, électricité, gaz, ou téléphone) ;
- Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale :
 - Un exemplaire des statuts enregistrés,
 - Un extrait de la délibération désignant le représentant légal,
 - Un justificatif de la publicité légale,
 - L'extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois ;
- Si vous êtes de nationalité étrangère (hors UE), une copie de votre titre de séjour en cours de validité ;
- Un justificatif de la déclaration de la contribution économique territoriale ou, à défaut une déclaration d'inscription à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) ;
- Une enveloppe format A5 affranchie au tarif en vigueur (20g) libellée à vos nom et adresse ;
- Un justificatif de la capacité à gérer un tel établissement :

A – cas d'un premier agrément, changement de gérant ou changement de local d'activité :

- Soit une copie d'un diplôme d'État ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;

12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr

suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) – twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf](https://www.linkedin.com/company/prefethdf)

- Soit une copie de la capacité de gestion ou du certificat de qualification professionnelle (CQP) ;

B - cas de renouvellement de l'agrément :

- Un justificatif de formation attestant de la réactualisation des connaissances conformément aux dispositions de l'article R.213-6 (2°) du code de la route :

II. Documents relatifs au directeur pédagogique

- Une copie de l'engagement contractuel désignant le directeur pédagogique chargé d'organiser et d'encadrer effectivement les formations dispensées dans l'établissement. Si le demandeur assume lui-même cette fonction, la copie de l'engagement contractuel n'a pas lieu d'être produite ;
- La photocopie du diplôme du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de son autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B en cours de validité ;
- Une attestation sur l'honneur, signée par le demandeur et le directeur pédagogique, certifiant que ce dernier n'exerce pas cette fonction dans un autre établissement, conformément aux dispositions du 6° du I de l'article R.213-2 du code de la route.

III. Documents relatifs à l'établissement

- La copie du certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements délivré par la direction régionale de l'INSEE - comportant les numéros SIREN et SIRET ;
- La photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local ;
- Le plan et un descriptif du local d'activité (adresse, superficie, disposition des salles, nombre et largeur de tous les dégagements devant permettre l'évacuation rapide et sûre de l'établissement) ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les personnes fréquentant l'établissement contre les risques qui peuvent être encourus du fait de l'enseignement reçu ;
- Un justificatif de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement pour toutes les catégories de permis enseignées :
- Les photocopies des certificats d'immatriculation ;
- L'attestation d'assurance de chaque véhicule en cours de validité couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers, dans les conditions prévues par l'art. L.211-1 du code des assurances ;

IV. Documents relatifs à l'enseignement de la conduite

- La photocopie des diplômes (BAFM le cas échéant, BEPECASER ou titre professionnel) ainsi que la photocopie recto verso de l'autorisation d'enseigner en cours de validité de chaque formateur.



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A RENVOYER

Annexe N°2

Je suis informé(e) :

- que le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 du code de la route ;
- que le Préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation ;
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.

Je m'engage à :

- **Solliciter** le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci ;
- **Effectuer** une formation de réactualisation des connaissances professionnelles préalablement à chaque demande de renouvellement ;
- **Envoyer avant le 31 janvier** de chaque année, des données sur l'activité de l'établissement de l'année écoulée faisant ressortir :
 - a) le nombre de stagiaires ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
 - b) les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations.
- **Informé la Préfecture** de toute modification quant au local, aux salles de formation, aux enseignants, à l'exploitant ou au directeur pédagogique.

Fait à, le

Signature

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 – linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-nord@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Annexe N°2

Je suis informé(e) :

- que le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 du code de la route ;
- que le Préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation ;
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.

Je m'engage à :

- **Solliciter** le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci ;
- **Effectuer** une formation de réactualisation des connaissances professionnelles préalablement à chaque demande de renouvellement ;
- **Envoyer avant le 31 janvier** de chaque année, des données sur l'activité de l'établissement de l'année écoulée faisant ressortir :
 - a) le nombre de stagiaires ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
 - b) les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations.
- **Informé la Préfecture** de toute modification quant au local, aux salles de formation, aux enseignants, à l'exploitant ou au directeur pédagogique.

Fait à, le

Signature

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)- twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

